

Formulaire pour assurés actifs

Choix du plan d'épargne

Envoyer à: Caisse de pension des sociétés Siemens en Suisse,
Freilagerstrasse 40, 8047 Zurich

Informations importantes

Selon l'art. 17 du Règlement sur la prévoyance, les assurés peuvent choisir entre trois plans d'épargne pour leurs cotisations. Un plan choisi reste valable jusqu'à sa révocation. Vous trouverez des informations complémentaires dans la notice «Epargne flexible» sur www.pk-siemens.ch → Infocenter/Notices.

Veuillez choisir la variante qui vous convient **jusqu'au 30 novembre au plus tard**. Le plan d'épargne choisi est valable à partir du 1^{er} janvier de l'année qui suit pour toute l'année civile et ne peut se changer en cours d'année.

Personne assurée

Nom: _____		Prénom: _____	
Rue n°: _____			
NPA: _____	Localité: _____	Pays: _____	
Date de naissance: _____		N° d'assuré: _____	
Etat civil:			
<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Veuf/veuve <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Partenariat enregistré <input type="checkbox"/> Partenariat dissous			
Employeur: _____			
Téléphone: _____		E-mail: _____	

Choix du plan d'épargne

Plan d'épargne « Standard »
 Plan d'épargne « Standard Plus »
 Plan d'épargne « Standard Surplus »

Signature

La personne assurée sous-soussignée déclare avoir pris connaissance du présent formulaire et des dispositions réglementaires.

Lieu/Date

Signature de la personne assurée